

*Initiatives ministérielles*

des Canadiens de toutes les régions du Canada en pâtiront?

Puisqu'il m'a demandé du substantiel, je citerai à l'intention du secrétaire parlementaire certaines statistiques de son gouvernement. Elles sont tirées d'une étude des répercussions du projet de loi C-21 que les ministériels ont tenté de passer en catimini à la Chambre trois mois après que nous l'ayons demandée. Bien qu'ils aient essayé de dissimuler certains chiffres, ils ont finalement reconnu que, deux mois après avoir annoncé que seulement 300 000 personnes seraient touchées dans le pays d'après leurs études des répercussions fondées sur les chiffres de Statistique Canada, ce projet de loi va nuire à plus de 770 000 Canadiens.

Je ne parle pas des chiffres que j'ai obtenus de Statistique Canada, ni des chiffres qui, d'après le ministre, ont été fournis par le CTC et d'autres organisations syndicales et qui donc, par définition, doivent être faux. Non, je parle des propres données du ministère qui montrent que dans la province de Terre-Neuve 41 p. 100 des bénéficiaires de l'assurance-chômage seront victimes de diminutions. Ce sont les chiffres du gouvernement.

Dans l'Île-du-Prince-Édouard, 46 p. 100 de tous les demandeurs subiront des diminutions et en Nouvelle-Écosse, 31,5 p. 100 des demandeurs. De même au Nouveau-Brunswick, il y en aura 40 p. 100 et au Manitoba, 49 p. 100. Assurément, c'est une façon vindicative et non constructive de traiter les travailleurs. Je dis vindicative parce que ces même chiffres se reflètent un peu plus lourdement sur la population en général. Lorsqu'on considère le pourcentage de demandeurs qui seront touchés à la suite du nouveau système de prestations et des nouvelles conditions requises pour y avoir droit, on voit 36 p. 100 à Terre-Neuve, 39,3 p. 100 dans l'Île-du-Prince-Édouard, 33 p. 100 au Nouveau-Brunswick et 33,1 p. 100 au Manitoba. Ces demandeurs représentent un pourcentage de la population totale. Nous ne parlons pas des gens dans le vide. Les députés auront une idée de l'importance de l'assurance-chômage comme programme de soutien du revenu et comme programme de lutte contre les disparités régionales.

Les Terre-Neuviens qui demandent les prestations de l'assurance-chômage, programme auquel ils ont dûment cotisé, représentent 19,67 p. 100 de la population globale. Ce qui veut dire que l'application du projet de loi C-21

aura un effet négatif pour un Terre-Neuvien sur cinq, en comptant les hommes, les femmes et les enfants.

Quand on pense que la somme en cause dépasse 1 200 \$ par requérant, je demande aux députés de réfléchir aux conséquences macro-économiques, dont je parlais tout à l'heure, et non micro-économiques. Que se passe-t-il quand le revenu annuel d'un Terre-Neuvien sur cinq baisse de plus de 1 200 \$? Quel est l'effet sur le revenu disponible des citoyens de cette province? Sur leur pouvoir d'achat? Sur leur capacité d'acheter plus de produits et de stimuler davantage la croissance? La réponse saute aux yeux.

Ce ne serait pas si grave s'il ne s'agissait que d'un cas isolé à Terre-Neuve. Mais 17,43 p. 100 de tous les hommes, femmes et enfants de l'Île-du-Prince-Édouard vont souffrir des restrictions. C'est un petit peu mieux en Nouvelle-Écosse où la proportion est de 11,25 p. 100; elle est de 14,82 p. 100 au Nouveau-Brunswick; au Québec, 10,5 p. 100 de la population se ressentira des rigueurs de cette mesure.

Le plus triste, c'est que, aux audiences du comité, à la Chambre, dans les journaux et les médias, le gouvernement a refusé d'engager dans le débat les députés de ce côté de la Chambre. J'ai dit dans le cours du débat que si le gouvernement veut punir ceux qui abusent, qu'il les punisse; s'il veut se montrer sévère envers eux, qu'il le fasse. Mais ne démolissez pas tout le système, ne punissez pas chaque homme, femme et enfant du pays à cause de quelques tricheurs. Nous ne savons d'ailleurs pas si ces tricheurs sont des particuliers ou des entreprises.

Examinons maintenant les raisons. J'ai vu des chiffres qui portent à croire que l'est du Canada et les Maritimes sont les cibles d'une vengeance du gouvernement conservateur. Voyons les statistiques et n'oublions pas qu'elles sont tirées des études de répercussions du gouvernement. À Terre-Neuve, seuls 5,3 p. 100 des prestataires sont au chômage parce qu'ils ont quitté leur emploi sans motif valable. Cela revient à dire que les Terre-Neuviens sont prêts à accepter un emploi s'il y en a un qui s'offre. Ils ne se déplacent pas inutilement. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, le chiffre correspondant est de 6,7 p. 100 des prestataires.

Nous parlons ici de coupes de plus de 1 million de dollars par an. Nous pourrions vérifier le chiffre exact dans un moment pour faire plaisir au secrétaire parlementaire, mais dans l'Île-du-Prince-Édouard, le pourcentage n'est que de 6,7 p. 100. Par contre, dans la riche province de l'Ontario, dans le Golden Horseshoe du Sud, autour de la métropole de Toronto, d'où je viens, 13,2 p.